

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 23 janvier 2018

L'an deux mille dix huit, le mardi 23 janvier à 19 heures, les membres du comité départemental se sont réunis à la Maison des Comités, 106 rue des Bussys 95600 Eaubonne, en assemblée générale sur convocation du Président selon les dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émergée par chacun des membres entrant en séance.

L'assemblée est présidée par François MICHELS.

La feuille de présence permet de constater que :

Sont présents :

Michael STAM Président de l'AS du golf de Seraincourt	8 voix
Jean-Jacques DANIEL Président de l'AS du golf d'Ecancourt	4 voix
Muriel FOULQUIE Présidente de l'AS du Paris International Golf Club	11 voix
Nicolas BRULE Président de l'AS du golf de l'Isle Adam	12 voix
Alain DUVARD Président de l'AS du Daily Golf de St Ouen l'aumône	6 voix
Pierre BRUN Président de l'AS Union sportive energie golf 95	2 voix

Représentés :

Jean-René CATALAN Président de l'AS du golf de Domont Montmorency par Jean-Christian FAUCONNET	19 voix
Jacques BOTTO Président de l'AS du golf de Villarceaux par Caroline ICART	13 voix
Yves FLAISSIER Président de l'AS du golf de Plessis Bellefontaine par Robert BACHMANN	12 voix
Karim BETINA Président de l'AS du golf de Cergy par Patrick GRANDIN	12 voix
Jean François TAPONNIER Président de l'AS du golf de Mont Griffon par Arlene MLODZIK	15 voix

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

La liste des membres de l'association,

La feuille de présence,

La copie de la convocation,

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017,

Les statuts,

Les registres des procès verbaux des réunions de bureau et des assemblées,

Le registre spécial.

Le Président expose à l'assemblée, qu'aucune question complémentaire n'a été transmise au bureau, sur l'ordre du jour adressé tant, aux Présidents de la FFG et de la ligue, qu'aux membres du comité, il rappelle en conséquence, que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport sur la gestion morale et sportive du comité,
- Lecture et approbation du rapport sur la situation financière,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus de gestion aux membres du bureau,
- Affectation du résultat,
- Approbation du projet sportif et développement validé préalablement par la ligue,
- Montant de la cotisation annuelle des membres du Comité Départemental,
- Vote du budget prévisionnel 2018,
- Ratification de la cooptation de membres du bureau,
- Questions diverses.

Après différents échanges de vue et d'informations, il est passé au texte des résolutions.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président François MICHELS sur la gestion morale et de Muriel FOULQUIE sur la politique sportive du comité, approuve lesdits rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation financière de l'association, approuve ledit rapport et les informations fournies.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir étudié les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 qui laissent apparaître :

Montant des recettes : 24 872,51 €

Total des dépenses : 28 056,02 €

Déficit d'exploitation de : 3 183,51 €

Approuve les comptes qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve aux membres du bureau pour leur gestion et mission pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'affecter le déficit d'exploitation de 3 183,51 € au fonds associatifs avec droit de reprise.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du projet sportif et de développement présenté par Muriel FOULQUIE responsable sportif, approuve ce projet.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée, sur proposition du bureau, décide de ne pas modifier la cotisation annuelle des membres du comité qui reste fixer à 50 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée approuve le budget prévisionnel 2018 proposé par le bureau pour un total de 25 700 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Le Président propose à l'assemblée de ratifier les cooptations en qualité de membres du bureau de Corinne BOISSELLE, de Mireille LE HOLLOCO et de Cédric BOUCHER qui remplissent les conditions définies à l'article 6 des statuts.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du comité départemental de leur présence, puis lève la séance à 21 heures .

Le Président
François MICHELS

Le Secrétaire général
Robert BACHMANN